

La démocratie : origines, débats et contestations

« Lorsque dans la république, le peuple en corps
a la souveraine puissance, c'est une démocratie »

MONTESQUIEU, 1748.

Introduction

À Athènes, au ^ve siècle a. è., après avoir connu une monarchie, puis une oligarchie, la démocratie s'inscrit dans le cadre de la cité-État qui domine le monde grec. Cette cité athénienne se définit par son caractère civique bien plus que géographique. Si elle est constituée d'un centre urbain et de la campagne qui l'entoure, elle est surtout une organisation politique et sociale au sein de laquelle une communauté d'hommes citoyens a pour la première fois donné au peuple la possibilité de gouverner avec les catégories supérieures. Il s'agit d'une démocratie faisant de la communauté de citoyens un peuple souverain même si les femmes, les esclaves et les étrangers en sont exclus (C. MOSSÉ, 1999). Cette conception antique de la démocratie est récupérée par les penseurs des Lumières qui l'élargissent. Il ne s'agit plus de considérer le pouvoir du peuple qui se réduit à une minorité, mais de prendre en compte la volonté générale. Si l'exercice de la démocratie directe permet de mettre en œuvre la volonté générale, elle n'est pas possible partout et une démocratie représentative tend à s'imposer après la Révolution française. Seuls les meilleurs ou les plus éduqués pratiquent le pouvoir. La démocratie entre alors en tension avec la citoyenneté et la République, nouvel horizon politique vers lequel tend le ^{xix}e siècle français. À partir de 1789, c'est de la contestation que naît la démocratie (A. LIGNEREUX, 2012). En France, la démocratie s'enracine dans la République alors qu'elle se diffuse en Europe au sein des monarchies ou des républiques naissantes à la faveur des révolutions du ^{xix}e siècle. Aujourd'hui, le spectre de la démocratie est agité comme un outil de régulation des conflits dans le nouvel ordre international.

La démocratie apparaît comme un défi pour les penseurs et pour les régimes politiques tant par sa quête de légitimité politique que par les mécanismes d'exclusion ou de contestation qu'elle génère.

Concepts/notions

- **Contre-démocratie** : concept forgé par Pierre ROSANVALLON (2006) pour caractériser les instruments de contrôle permettant d'exercer un contre-pouvoir. Elle est une forme d'exercice de la citoyenneté et n'est pas seulement le fait des dominés. Toutes les formes de manifestations, de dégradations, de graffitis sont autant d'expressions sociales d'une participation à la vie politique par d'autres biais que les urnes.

- **Démocratie** : régime démocratique dans lequel le pouvoir est détenu par le peuple.
- **Illégalismes** : révoltes qui émanent d'une incompréhension et d'un sentiment d'injustice des couches populaires sanctionnées par un régime alors que leurs grands-parents et parents ne l'étaient pas (A. LIGNEREUX, 2008).
- **Politique** : la politique désigne l'art de gouverner la cité par l'exercice du pouvoir et le gouvernement de l'État. Le politique est un ordre permettant aux hommes de faire société : il désigne un type de relations ayant pour but une organisation collective.
- **République** : du latin *res publica* désigne la chose publique. Elle est une forme d'organisation sociale et politique de l'État.

■ Chronologie

- **594-593 a. è.** : réformes de Solon pour répartir les citoyens en classes censitaires à Athènes.
- **509 a. è.** : fondation de la république romaine de type aristocratique.
- **508-507 a. è.** : réformes de Clisthène qui divise le territoire de l'Attique (de la cité d'Athènes) en trois et répartit les citoyens en dix tribus, partagées en dèmes. L'égalité des citoyens est alors fondée par leur lieu d'habitation et non leur richesse ou leur naissance.
- **457 a. è.** : Périclès instaure le *misthos*, une indemnité permettant à chaque citoyen de participer à la vie politique.
- **431-404 a. è.** : guerre du Péloponnèse opposant Athènes et la ligue de Délos à Sparte alliée à la ligue du Péloponnèse.
- **404** : la « tyrannie des Trente » se met en place à Athènes après sa défaite face à Sparte.
- **322 a. è.** : disparition de la démocratie athénienne.
- **27 a. è.** : fin de la république romaine. Octave reçoit le titre d'Auguste et met en place le Principat.
- **1789** : « *Premier vote français* » (P. GUENIFFEY, 1993) aux États-généraux. 4,3 millions de citoyens votent les maires, les représentants départementaux et nationaux.
- **1791** : première Constitution française cédant la souveraineté du roi à la nation.
- **1793** : exécution de Louis XVI ; une nouvelle Constitution instaure le vote des députés au suffrage universel masculin, mais en raison de la guerre elle n'est pas appliquée.
- **1799** : consulat de Bonaparte.
- **1848** : suffrage universel masculin en France ; « printemps des Peuples » en Europe ; élection de Louis Napoléon Bonaparte président de la République.
- **1989** : chute du mur de Berlin.
- **1991** : disparition de l'URSS.

Historique

Aux origines de la démocratie : une cité-État, Athènes, aux v^e et iv^e siècles a. è

Le système démocratique athénien évolue au cours des v^e et vi^e siècles a. è. et est de plus en plus contesté avant d'être renversé.

À l'issue des guerres médiques (478-477 a. è.) Athènes constitue la ligue de Délos¹ qu'elle domine de manière hégémonique. En son sein, les cités-États alliées d'Athènes paient un tribut qui permet de financer le fonctionnement de la cité-État athénienne. Elle est à la tête d'un immense empire maritime dont la pérennité dépend de tous les citoyens. Le destin de la démocratie est étroitement lié à celui de la ligue de Délos. Lorsqu'au v^e siècle a. è. la cité d'Athènes devient une démocratie, Périclès (461-429 a. è.) diffuse l'idée qu'elle constitue le régime idéal car les droits des citoyens sont assurés par la loi. Il est stratège et s'attache à consolider la démocratie athénienne. Il développe sa puissance militaire et s'attache à la reconstruction et à l'embellissement de l'Acropole. Il instaure le *misthos*, une indemnité journalière, afin que chaque citoyen puisse participer à la vie politique sans perdre le profit d'une journée de travail.

Périclès prononce l'éloge de la démocratie

Périclès prend la parole en 431 au cours de la célébration des funérailles des soldats morts la première année de la guerre du Péloponnèse.

« Notre régime politique ne prend pas pour modèle les lois des autres : loin d'imiter autrui, nous sommes nous-mêmes un exemple. Quant au nom, comme les choses dépendent non pas du petit nombre mais de la majorité, cela s'appelle une démocratie. [...] S'agissant des affaires privées, la loi assure l'égalité de tous. Cependant, en ce qui concerne les affaires publiques, si un citoyen se distingue en quelque domaine, il peut accéder aux responsabilités, moins en fonction de sa catégorie sociale qu'en raison de son mérite personnel. En outre, la pauvreté n'est pas un obstacle : si quelqu'un est capable de rendre service à la cité, il n'en est pas empêché par l'obscurité de sa condition sociale. (...) Dans le domaine public, [...], nous obéissons aux magistrats et aux lois, surtout à celles qui protègent les victimes de l'injustice. »

Thucydide, *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, II, 37, fin du v^e siècle avant J.-C.

Être citoyen à Athènes implique d'être un homme libre, d'avoir 18 ans et d'être inscrit sur la liste des *dèmes* depuis les réformes de Clisthène en 508-507 a. è. Périclès propose en 451 a. è. une loi qui définit de manière plus restrictive les conditions pour être citoyen. Il faut alors être né du mariage légitime d'un père citoyen et d'une mère fille de citoyen. Les citoyens sont minoritaires dans la totalité de la population de l'Attique qui compte 380 000 habitants pour 42 000 citoyens. La citoyenneté se définit pour Aristote (384-322 a. è.) comme « *la participation à l'exercice des pouvoirs de juge et de magistrat* », ainsi que par la participation à l'Assemblée. À la définition courante de la citoyenneté impliquant d'être né de deux parents citoyens, il ajoute la « *possibilité de pouvoir participer au pouvoir délibératif et judiciaire* ». Les critères pour

1. Elle rassemble l'ensemble des cités-États alliées à Athènes.

être citoyen sont d'être un adulte inscrit au dème et de participer à la vie politique de la cité. C'est donc l'exercice du pouvoir (*archè*) qui caractérise le citoyen ayant des droits et des devoirs.

Après la guerre du Péloponnèse (431-404 a. è.) qui oppose Athènes à Sparte victorieuse, la démocratie évolue au IV^e siècle. Périclès rendu responsable de la défaite est écarté du pouvoir. La démocratie est rétablie en 403 a. è. et des mesures sont prises pour la préserver. Les lois sont révisées et les procédures permettant de les modifier se compliquent. Les citoyens les plus riches dénoncent les dérives de la démocratie qui permet désormais aux thètes, les citoyens les plus pauvres, d'accéder aux plus hautes fonctions alors qu'ils étaient jusque-là exclus des charges de commandement. Ils dénoncent une justice qui leur est hostile et la plus forte pression fiscale. La Ligue de Délos ayant été dissoute en 404 a. è., Athènes ne peut plus compter sur le tribut des cités alliées. L'exercice du pouvoir se fait au sein d'institutions qui garantissent la démocratie directe. Tous les pouvoirs dépendent de l'*Ecclésia*, l'assemblée de tous les citoyens athéniens qui siègent de droit. Ils ne sont ni élus, ni tirés au sort. Elle vote les lois, les promulgue, décide de la guerre et de la paix, élit les magistrats. Elle dispose d'un droit d'ostracisme pour exiler un citoyen jugé dangereux pour la démocratie. Chaque citoyen peut proposer une loi ou un amendement. Les lois sont votées à main levée puis gravées sur des stèles ou des panneaux de bois, les axones. Elles sont affichées sur l'Agora pour que tout le monde les connaisse. Les pouvoirs sont séparés et le législatif revient à la *Boulè* chargée de préparer les travaux de l'*Ecclésia*. Un tirage au sort parmi tous les citoyens permet de désigner ses membres. Le tirage au sort est le mode de désignation le plus fréquent à Athènes. Son utilisation repose sur l'idée que n'importe quel citoyen est apte à exercer une fonction politique et que tous les citoyens se valent. Il est jugé plus démocratique que l'élection car il donne à tous la possibilité de participer au gouvernement de la cité. Le pouvoir judiciaire est confié à l'*Héliée* et l'exécutif aux magistrats. Le pouvoir des magistrats est limité par le principe d'annualité et de collégialité. Seuls les stratèges ne sont pas tirés au sort. Les Athéniens nomment isonomie leur régime politique pour qualifier l'égalité des citoyens devant la loi comme fondement de la démocratie.

À la fin du V^e siècle av. J.-C., la démocratie est en péril. Des troubles créés par la guerre du Péloponnèse menacent la démocratie. Les démagogues sont dénoncés par des auteurs comme le dramaturge Aristophane. Dans *Les Guêpes* en 422 a. è., il dénonce les effets pervers des institutions judiciaires et réalise une parodie de la manie procédurière des Athéniens. Il tourne en dérision les magistrats « corrompus » et ridiculise les citoyens ayant trop facilement recours à la justice.

La comédie d'Aristophane dénonce les travers de la justice

Le juge porte un nom inventé par Aristophane qui signifie « qui aime Cléon », allusion à l'homme politique athénien Cléon, qui fait augmenter de 50 % l'indemnité versée aux juges de l'Héliée.

« Le juge Philocléon : Mon régal à moi ce n'est pas le saumon ni les anguilles : je préférerais me mettre sous la dent un bon petit procès mignon, cuit à l'estouffade. Y a-t-il plus délicieuse béatitude que celle d'un juge, par le temps qui court ? D'abord,

dès mon petit lever, on me guette aux abords du prétoire, des hauts personnages, des grosses légumes ! Et puis, sitôt je m'approche, une main qui a raflé des deniers publics se glisse dans la mienne ; supplication, courbettes à grand renfort de lamentation : « Pitié pour moi, mon petit père, si jamais tu as ratissé toi aussi quelque chose dans les fonctions que tu as remplies ! » Et puis, une fois entré en séance je ne fais rien de ce que j'ai promis ; j'écoute les accusés parler sur tous les tons pour se tirer d'affaire. Parbleu ! Quelles cajoleries n'est-on pas appelé à entendre quand on juge ! Les uns geignent sur leur pauvreté et ils en rajoutent ; d'autres nous racontent des anecdotes ou une petite drôlerie d'Esopé ; les autres enfin lancent des blagues pour me faire rire et désarmer ma mauvaise humeur. Là-dessus, le père, en leur nom, m'implore comme un dieu, tout en tremblant, de ne pas le condamner pour malversation. N'est-il pas ample mon pouvoir ? Ai-je à envier quelque chose à Zeus ? Et le plus agréable de tout, que j'avais oublié : c'est quand je rentre avec mon salaire. »

D'après Aristophane, *Les Guêpes*, 422 a. è.

Deux coups d'État remplacent temporairement la démocratie par une oligarchie, en 411 a. è., puis en 404 a. è. avec les « Trente tyrans ». Les limites de la démocratie athénienne tiennent en premier lieu à une citoyenneté inégale. Une amphore de 520 a. è. conservée au *British Museum* de Londres rappelle qu'« *un pauvre paysan [...] à cause de ses travaux ne pourra porter son attention sur les affaires publiques* ». Contrairement à une idée reçue, les citoyens n'ont pas pour seule activité la participation à la vie politique pendant que leurs esclaves travaillent la terre. Ils sont très impliqués dans les travaux agricoles. Ainsi, leur participation à la vie politique est conditionnée par leur fortune. Si celle-ci est mince, ils seront obligés de privilégier le travail rémunérateur. C'est pour cela que le *misthos* a été créé. Alors que les citoyens sont égaux devant la loi, ils ne le sont pas devant la richesse. La grande majorité doit travailler pour survivre le plus souvent comme paysans, loin du centre politique. En ville, les artisans et les commerçants sont méprisés car leurs activités sont aussi exercées par des métèques ou des esclaves. En dépit des liturgies imposées aux citoyens aisés et du *misthos*, les écarts de considération et de fortune persistent et seuls quelques milliers d'individus ont le temps et les moyens de se rendre à l'Ecclésiā. Ainsi, seules quelques puissantes familles peuvent prétendre exercer les magistratures. La vie politique est accaparée par des orateurs qui dirigent la cité. Elle est donc une affaire de professionnels qui connaissent l'art de la parole, de la rhétorique apprise chez les sophistes qui enseignent la persuasion pour détenir le pouvoir. Ils séduisent le corps électoral par démagogie. Outre les contestations, la démocratie est mise en péril par des adversaires extérieurs. Philippe II de Macédoine (382-336 a. è.) menace les intérêts d'Athènes et des autres États grecs. Ils sont écrasés par les Macédoniens à Chéronée en Béotie en 338 a. è. Le régime est préservé, mais une révolte en 322 a. è. conduit les Athéniens à la soumission aux Macédoniens et la démocratie est abolie. Le pouvoir passe aux plus fortunés. Les aristocrates enclenchent un processus d'« aristocratisation » des cités, renforcé par l'action des Romains au détriment de la cité démocratique.

Au début de l'ère chrétienne, le monde méditerranéen est unifié par Rome. Les notables dominent les cités et les conseils démocratiques tirés au sort laissent la place à des conseils aristocratiques, calqués sur le Sénat romain. Le peuple continue à donner son avis, les notables prenant garde de le mépriser.

Les fondements de la démocratie contemporaine : vivre la démocratie en France

L'étincelle révolutionnaire met fin à l'Ancien Régime en 1789 et ouvre un siècle de révoltes et de révolutions. La mise en place de la démocratie ne se fait pas sans heurts, ni sans retours en arrière. La Révolution française n'accouche pas immédiatement d'un régime démocratique qui n'est qu'un horizon d'attente sur un long XIX^e siècle. Ainsi la démocratie naît-elle de la contestation, puis venant à se confondre avec la République la réprime, pour finalement imposer une discipline civique aux citoyens (A. LIGNEREUX, 2008).

Les illégalismes et la révolte ont permis bien des conquêtes démocratiques à travers une manière extrême de vivre la démocratie (A. LIGNEREUX, 2008). La violence temporaire est un moyen de conquérir la démocratie. Un *continuum* de la violence de l'époque moderne à l'époque contemporaine montre que la rébellion occupe toujours l'espace public jusqu'à la fin du XIX^e siècle. La Révolution vient transformer ces révoltes en rupture profonde et en un changement politique et social radical. La période napoléonienne n'est pas exempte de contestations face à la conscription et à la codification. Ces troubles récurrents du premier XIX^e siècle ne sont pas sans rappeler la Révolution française dont le souvenir est prégnant (J. NICOLAS, 2002). Les révoltes populaires ne sont pas seulement liées à des instincts de survie comme les révoltes frumentaires pourraient le laisser penser. Elles sont exacerbées en période de cherté des prix ou de mauvaises récoltes, mais elles sont aussi un levier d'avancées sociales et démocratiques. Le rapport de force permet d'aboutir à des avancées légitimes. La révolte est aussi un bouclier contre les réformes. Elle peut prendre des formes extrêmes à l'exemple du drame de Hautefaye du 16 août 1870. Alain de Moneys, un jeune noble, est supplicié et brûlé par une foule l'accusant d'avoir crié « *Vive la République!* ». À l'annonce de premières défaites dans le cadre de la guerre franco-prussienne, l'angoisse de l'invasion et la hantise d'un retour à l'ordre ancien amènent les paysans de cette campagne du Sud-Ouest à une violence extrême car ils détestent la noblesse. Le supplicié est transformé en traître à la patrie et perçu comme un bouc émissaire. On s'imagine, dans un contexte de haine contre le Prussien, qu'il puisse être à la fois noble et républicain. Les cris de « *Vive l'empereur!* » rappellent un sentiment bonapartiste populaire fortement ancré dans les campagnes françaises. Le bonapartisme affaibli semble menacé d'un retour à l'Ancien Régime par des nobles et la guerre franco-prussienne. La phobie de l'Ancien Régime accompagne ce massacre. Pour les Républicains, les paysans sont des cannibales. Ils arrivent au pouvoir quelques semaines après le massacre et ne tiennent pas à être assimilés à de tels actes de sauvagerie (A. CORBIN, 1990). La révolte apparaît comme une manière extrême de vivre la démocratie. Elle revêt des composantes démocratiques. Si on considère l'insurrection comme un mode d'existence partagé par tous et qui profite à tous, les émeutiers forment un groupe qui se gouverne par lui-même et qui représente une forme de démocratie directe (A. LIGNEREUX, 2008).

La révolte a d'abord été perçue comme légitime au nom de la lutte contre le despotisme ou parce qu'elle permettait des avancées sociales et politiques profitables à tous, mais l'avènement de la République induit un changement de regard sur les illégalismes. Les idéaux républicains évoluent pour progressivement ne plus voir la révolte comme une forme d'expression démocratique mais comme une tendance régressive et réactionnaire. Si dans les représentations populaires la République apparaît comme le régime de toutes les libertés, son sens sous l'Ancien Régime qualifie plutôt le pouvoir de ceux qui prétendent s'ingérer dans les affaires publiques sans avoir de titre pour le faire. À la faveur des désordres du XIX^e siècle, cette acception refait surface. Lors des révolutions de 1848 la vision extensive des libertés se diffuse parmi les insurgés. La victoire du parti de l'ordre aux élections de 1849 conduit à une reprise en main autoritaire du pays. Les préfets sont nommés par l'exécutif dès 1850 pour faire appliquer la loi sur les horaires et fermer les cabarets d'où peuvent partir des dissidences. Ce n'est que lorsque la République sera bien enracinée qu'elle pourra faire face aux radicaux ou aux anarchistes qui se sentent trahis par l'autorité des forces de l'ordre. L'État républicain se construit alors à travers la lutte contre les illégalismes et l'anarchisme. L'avènement d'un espace commun où les privilèges et les particularismes ont disparu suscite des mécontentements. Il faut distinguer ces révoltes contre-révolutionnaires d'une opposition idéologique à la République. Ce sont des réactions à l'ordre civique qui se met en place. Sous l'Empire (1804-1815), l'appareil d'État se structure et les hommes sont mieux armés pour combattre les révoltes. Un maillage du pays est opéré. Les rébellions surviennent là où s'installent les brigades de gendarmes. Ils sont installés dans les marges du territoire et se heurtent aux résistances à leur autorité. La répression inscrit la mobilisation protestataire dans un dialogue politique. La lutte contre les illégalismes en République, notamment sous la III^e République (1870-1940), peut aussi prendre une forme éducative (A. LIGNEREUX, 2008). Si le peuple est mal instruit ou fanatisé, les Républicains pensent qu'il peut se tromper lors de mouvements rébellionnaires. Ainsi, le révolté devient un citoyen par l'apprentissage de la discipline civique. Il doit alors renoncer à la violence au profit du vote. L'estampe de Louis-Marie BOSREDON d'avril 1848 témoigne de l'opposition entre le vote et la violence. Le fusil doit être laissé au profit des nouveaux objets qui font le citoyen, à savoir l'urne et le bulletin de vote. La démocratie rejette alors la violence. Elle n'est plus légitime alors que le vote permet au peuple d'exercer la souveraineté. Mais il faut éduquer le citoyen à cette forme de démocratie et à l'abandon de la brutalité. L'école à travers la morale républicaine inculque le civisme contre les illégalismes à partir des années 1880 grâce à des ouvrages comme le *Manuel républicain* de Jules BARNI publié à Paris en 1872. Face à la pression fiscale et au risque de révoltes, une pédagogie civique se met en place pour faire accepter l'impôt (N. DELALANDE, 2011). Les manuels scolaires républicains montrent que l'impôt est utile. Il a permis de construire les chemins de fer ou les écoles. Outre la réprobation de la violence, l'école vient dire ce qui est bon pour le citoyen. L'éducation à la morale républicaine produit également un infléchissement du modèle de virilité. Les représentations liées à la virilité évoluent. Ainsi au début du XX^e siècle, être un homme ne nécessite pas de montrer sa valeur physique pour défendre son honneur, mais de témoigner d'une maîtrise de soi tout en faisant respecter les lois. L'application de ce modèle

se fait à des rythmes différents en fonction des catégories sociales et des lieux (A.-M. SOHN, 2009).

C'est par la contestation que la démocratie s'est installée dans le paysage politique français. Puis, son exercice a évolué vers des pratiques pacifiées à travers le vote en rejetant tout recours à la violence. Pour autant, le conflit n'a pas disparu dans les sociétés contemporaines où il paraît même de nouveau permis par la démocratie alors qu'elle se voudrait un outil de leur régulation.

■ Prospective

La démocratie pour une régulation des conflits dans le nouvel ordre international ?

Dans un nouvel ordre international marqué par un regain de conflictualités depuis la chute du communisme en 1991, la démocratie semble être aussi bien une porte ouverte à la contestation qu'un moyen de résoudre certains conflits et ce, à toutes les échelles.

Le couple conflit et démocratie révèle une association qui est paradoxale. La démocratie est censée résoudre le conflit par le vote. Cette idée est apparue à Athènes, dans l'Antiquité, bien que les cités grecques se soient affrontées. Est-ce alors la démocratie qui favorise l'apparition des conflits ? Seul un tournant démocratique permet l'éclosion de certains conflits empêchés par la coercition. Les mobilisations citoyennes ayant abouti à la chute du mur de Berlin en 1989 n'ont été possibles qu'à partir du moment où M. GORBATCHEV a annoncé que l'URSS ne s'imposait plus dans les affaires intérieures des pays satellites. Alors que la révolte de 1968 lors du Printemps de Prague avait donné lieu à une violente répression par les chars soviétiques, la peur d'une telle intervention s'éloignait alors. Cependant, la démocratie ne parvient pas à empêcher la guerre. L'Inde et le Pakistan s'affrontent pour la région du Cachemire depuis plus de 70 ans alors que ce sont deux démocraties. De plus, les États démocratiques n'hésitent pas à intervenir militairement dans le cadre de l'ONU ou sans son mandat. Ils sont intervenus pour libérer le Koweït en 1991, puis contre les massacres des Kurdes en Irak en 1992 au nom du droit d'ingérence (B. GIBLIN, 2012). Les États-Unis choisissent l'intervention sans le couvert de l'ONU en Irak en 2003 après les attentats du 11 septembre 2001, alors qu'un front est déjà ouvert en Afghanistan depuis 2001. C'est au nom de la démocratie que la guerre est engagée contre le terrorisme. La démocratie libérale américaine reste le modèle à diffuser de la même manière que durant les conflits de guerre froide. Cependant la guerre ou la révolte ne permettent pas d'instaurer rapidement et efficacement la démocratie. Les révoltes populaires qui se développent à partir de 2011 dans les pays arabes peinent à aboutir à la mise en place de véritables régimes démocratiques. À l'exemple de la Révolution française qui a mis plus d'un siècle pour enraciner la démocratie, le mouvement des Printemps arabes est récupéré par l'islamisme et est victime d'avancées puis de retours en arrière qui profitent aux fondamentalismes. En Syrie, malgré le soutien des États démocratiques, comme les États-Unis, la France,